

2^{ème} enquête sur les conséquences de la pandémie
de Covid-19 au sein des établissements
d'enseignement de pratiques amateurs
en arts plastiques et visuels

2021



ANÉOT

Association Nationale des
Écoles d'Art Territoriales
de pratiques amateurs

Préambule

Depuis mars 2020, nous traversons une crise sanitaire ayant entraîné de multiples adaptations au sein des établissements de pratiques amateurs en arts plastiques et visuels. Après une première enquête réalisée en avril-mai 2020, l'ANÉAT a jugé important de poursuivre le travail engagé. Ainsi, entre mai et fin août 2021, l'association en a-t-elle mené une autre portant sur 2020 et 2021. Cette deuxième enquête permet de compléter les premières observations, le panorama des situations traversées par chacun·e et rendre compte des difficultés rencontrées par les équipes de direction et les agents. Ce document a pour finalité de porter au jour un certain nombre de constats et de permettre d'amorcer des échanges constructifs autour des problématiques liées à cette période si particulière.

Lancé le 18 mai 2021 et diffusé largement, le calendrier de recueil de données qui devait prendre fin en juillet 2021 a dû être étendu. Des écoles nous ont indiqué manquer de temps pour répondre aux plus des 70 questions posées.

Des éléments saillants ressortent de cette enquête. Il est à noter que du fait du caractère inédit de la crise, les mesures sanitaires et les directives gouvernementales communiquées aux collectivités et aux établissements n'ont cessé d'évoluer. Cette situation exceptionnelle a amené les écoles à s'adapter continuellement.

40 réponses ont pu être traitées au lieu des 55 réponses de la 1^{ère} enquête. Il est observé que de nombreuses écoles ont consulté l'enquête mais n'ont soit pas commencé à la remplir soit l'ont laissée inachevée.

Deux raisons peuvent être invoquées :

- la période pendant laquelle le questionnaire a été mis en ligne a correspondu à la reprise de certaines activités de fin d'année scolaire, la préparation de l'année 2021-2022 avant la pause estivale, et l'absence de certain·e·s professionnel·le·s parti·e·s en congés.
- la longueur du questionnaire a pu en décourager certain·e·s.

Rappel des dates clés

16 mars 2020 : Fermeture des écoles

17 mars - 10 mai 2020 : 1^{er} confinement

30 octobre - 15 décembre 2020 : 2^{ème} confinement

3 avril - 3 mai 2021 : 3^{ème} confinement

Rappel des décrets

14 mars 2020 > Arrêté portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation de la pandémie Covid-19 et stipulant la fermeture au public des établissements de type R à partir du 16 mars

23 mars 2020 > Abrogation de l'arrêté du 14 mars

11 mai 2020 > Déconfinement progressif : décret n° 2020-548 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à la pandémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

31 mai 2020 > Décret n° 2020-663 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à la pandémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

29 octobre 2020 > Décret n° 2020-1310 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

14 décembre 2020 > Décret n° 2020-1582

15 janvier 2021 > Décret n° 2021-31

2 avril 2021 > Décret n° 2021-384

23 avril 2021 > Décret n° 2021-498

1^{er} mai 2021 > Décret n° 2021-541

18 mai 2021 > Décret n° 2021-606

1^{er} juin 2021 > Décret n° 2021-699

19 juillet 2021 > Décret no 2021-955 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

5 août 2021 > Loi n° 2021-1040 prescrivant les mesures relatives à la gestion de la crise sanitaire.

7 août 2021 > Décret n° 2021-1059 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Typologie des répondant.e.s

> **Plus de 57% des répondants sont membres de l'ANÉAT.** Seuls 23 membres sur 34 ont répondu à cette 2^{ème} enquête soit 68% des membres, qui montre la difficulté pour le réseau à se mobiliser sur cette période. Sur la 1^{ère} enquête 27 des 28 membres avaient répondu.

> **12 répondants sont membres de l'APPÉA,** réseau de classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art dialoguant régulièrement avec l'ANÉAT.

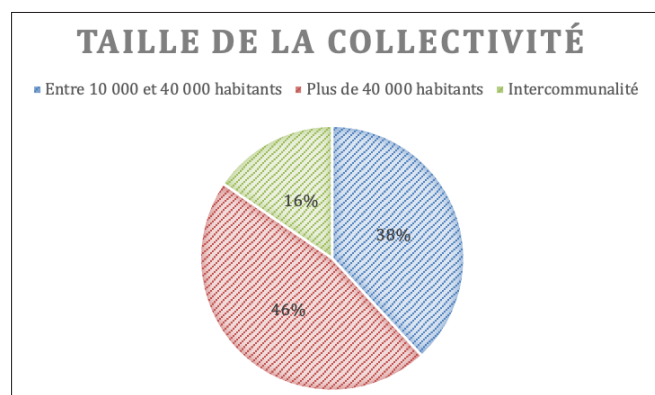
> **9 autres répondants connaissent l'ANÉAT** ayant soit participé à la journée pédagogique organisée en mars 2021 soit étant actuellement en cours d'adhésion à l'association.

> **1 répondant est un groupement d'artistes.**

> **1 répondant est une association loi 1901.**

L'enquête nécessitait une très bonne connaissance de l'établissement et un accès à des données chiffrées précises : **80% des personnes ayant renseigné l'enquête sont des directeur-riche-s / responsables d'établissement.**

87,5% (soit 35 établissements) dépendent d'une collectivité territoriale et 7,5% d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (soit 3 établissements).



46% font partie d'une collectivité plus de 40 000 habitants, 38% entre 10 000 et 40 000 habitants et 16% sont dans des intercommunalités.

Les décrets prescrivant les mesures relatives à la gestion de la crise sanitaire ont fait apparaître une donnée dont n'avaient pas forcément connaissance les établissements : la typologie de leur ERP en fonction de la nature de son exploitation et non de sa mission. Cette information était nécessaire pour comprendre les différentes mesures prescrites par les décrets.

77% des répondants sont des établissements de type R*, 5% sont de type L**, 3% de type Y*** tandis que 15% indiquent toujours ne pas connaître la typologie de leur établissement ce qui implique pour eux une vraie difficulté dans l'application des mesures sanitaires.

* Type R = Établissement d'enseignement et de formation / Internat des établissements de l'enseignement primaire et secondaire / Centre de vacances et centre de loisirs (sans hébergement)

** Type L : Salle d'audition, de conférence, multimédia / Salle de réunion, de quartier, réservée aux associations

*** Type Y : Musée

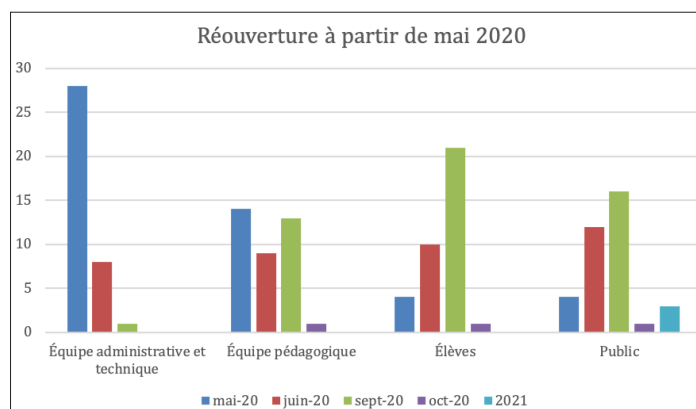
27% des établissements sont situés en Île-de-France, 12,5% en Auvergne-Rhône-Alpes, 10% en Nouvelle-Aquitaine ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aucun répondant n'est localisé dans la Région Centre-Val-de-Loire, en Corse ou dans les DOM TOM.

Ce panel s'avère assez hétérogène tant dans le format des écoles qui le composent (petites, moyennes et grandes écoles) que dans le fonctionnement mis en place durant cette période d'exception.

Il est enfin important de préciser que durant les trois périodes de confinement, 20% des répondants indiquent que leur établissement a été réquisitionné pour remplir d'autres missions de service public. En revanche, nous n'avons pas connaissance du type de missions pour lesquelles les écoles ont été réquisitionnées.

L'année 2019-2020. Réouverture après le 1^{er} confinement

L'analyse de la réouverture des écoles après le 1^{er} confinement n'ayant pas pu être traitée de manière précise lors de la 1^{ère} enquête du fait de l'expectative dans laquelle se trouvaient les écoles en juin 2020, il apparaissait important de revenir sur ce moment.



1. Les équipes

Les équipes administratives et techniques sont les premières à réintégrer en présentiel les établissements, dès mai 2020 de manière très significative et échelonnée jusqu'à juin 2020. Seul un établissement indique que ce retour n'a été possible qu'à partir de la rentrée de septembre 2020.

Concernant **les équipes pédagogiques, le retour s'est fait** sur deux périodes significatives en **mai et septembre 2020**.

2. Les usagers

Concernant les élèves, le retour s'est fait en parallèle des équipes pédagogiques soit en mai-juin 2020 soit en septembre 2020 pour la rentrée 2020-2021.

Il est de même pour le public venant dans l'école pour des événements (expositions, conférences, etc.).

Suite à l'expérience inédite et souvent difficile du 1^{er} confinement, **la reprise d'activité en présentiel s'est faite progressivement pour les établissements.**

Seuls 7 établissements ont proposé une offre pédagogique pendant l'été 2020, dont 5 le faisaient pour la première fois. Cette offre estivale s'inscrivait dans le cadre du dispositif *Sport-Santé-Culture-Civisme 2S2C* mis en place pour la première fois par le ministère de l'Éducation nationale.

3 établissements sur 7 ont pour cela bénéficié d'aides tels que « Été culturel » DRAC Île-de-France, « Rouvrir le monde » DRAC PACA et « Quartiers d'été » (conseil départemental des Yvelines).

L'année 2020-2021

1. L'offre pédagogique et accueil des publics

Pour l'année scolaire suivante deux autres périodes de confinement ont eu lieu entraînant pour les écoles des évolutions dans les conditions d'accueil des élèves, une distinction étant faite entre les mineurs et les adultes. En fonction des publics visés et des périodes, des cours en présentiel et/ou en distanciel ont été dispensés. **75% des répondants indiquent avoir pu proposer une alternative aux cours/ateliers en présentiel à l'ensemble de leurs élèves.**

10 établissements n'ont pas proposé d'alternative en distanciel à tous leurs cours, considérant non pertinente cette modalité.

Les adultes ont été privés durant une période bien plus longue que les mineur.e-s de la fréquentation des écoles. Peu enclins aux cours en distanciel, lassitude et frustration les ont poussé à démissionner assez largement.

70% des répondants ont constaté un taux de démission grandissant au cours de l'année :

67,5%

> public adulte

30%

> public mineur

2. L'équipe pédagogique

Les effectifs

Par rapport aux années précédentes, le nombre d'enseignant.e-s pour les pratiques amateurs (tous statuts confondus) est resté stable pour 37 établissements (92,5%) et a augmenté pour 3 établissements.

Les raisons de l'augmentation sont dues au développement d'activité et à l'augmentation du budget de fonctionnement pour 1 établissement.

Modification de la charge de travail

Les cours/ateliers en distanciel ont créé pour 65% des établissements une surcharge de travail. La surcharge de travail constatée est liée au nécessaire apprentissage de nouveaux outils numériques et la mise en place d'une logistique spécifique pour permettre le déroulement d'une séance de cours. Pour 22,5% des écoles, la charge est restée stable tandis que pour 10% elle a diminué.

Par ailleurs, 85% des répondants affirment que depuis le début de crise sanitaire, la communication au sein de l'équipe pédagogique s'est renforcée.

Moyens et outils pour le travail à distance

Le matériel et les outils numériques mis à disposition par les établissements et leur collectivité :

37,5%

> plateforme d'échanges pour l'équipe

27,5%

> captation et diffusion des cours en streaming

15%

> ordinateurs à domicile

37,5% des répondants n'ont pu mettre en place aucun matériel pour assurer des cours en distanciel.

Pour les autres, la méthodologie de travail et les outils les plus fréquemment mis en place :

- Mailing collectif (77,5%)
- Échanges par mails individuels entre l'enseignant.e et les élèves (75%)
- Consignes de travaux à réaliser en dehors des rendez-vous hebdomadaires (75%)
- Télé-enseignement collectif en visioconférence hebdomadaire (55%)
- Outils collaboratifs digitaux (padlets, drive, Instagram, etc.) (55%)

3. L'équipe administrative et technique

Les effectifs

Par rapport aux années précédentes, le nombre d'agents administratifs et techniques (tous statuts confondus) est resté stable pour 34 établissements (87,5%), a augmenté pour 4 établissements (10%), a diminué pour 1 établissement.

Comme pour les effectifs des équipes pédagogiques, les raisons de l'augmentation sont dues au développement des activités et à l'augmentation du budget de fonctionnement pour 1 établissement.

Le matériel et les outils numériques mis à disposition par les établissements et leur collectivité :

52,5%

> ordinateurs à domicile

30%

> plateforme d'échanges pour l'équipe

En revanche pour 20% aucun matériel ni outil n'a été fourni malgré les besoins tandis que 27,5% indiquent ne pas avoir connu ses besoins.

Comme pour les équipes pédagogiques, mais dans une moindre mesure, la communication au sein de l'équipe administrative a été renforcée durant cette période pour 65 % des répondants.

4. Difficultés et maux apparus au sein des équipes

55% des répondants signalent qu'entre mars 2020 et mai 2021, des agents se sont mis en arrêt maladie.

Les maux observés sont les suivants :

- Fatigue (60%)
- Difficulté à se projeter dans les missions (60%)
- Inquiétude grandissante (52,5%)
- Perte de motivation (47%)
- Démoralisation (40%)
- Dégradation de la santé physique (10%)

Seuls 5% des répondants mentionnent n'avoir observé aucuns maux.

5. Ressenti et accompagnement des directeur·rice·s

65% des directeur·rice·s disent avoir dû anticiper des décisions à défaut de réponses officielles et 32,5% indiquent s'être senti·e·s soutenu·e·s par leur hiérarchie.

52,5% précisent se sentir fragilisé·e·s et fatigué·e·s dans l'exercice de leurs fonctions et 32,5% avoir rencontré des difficultés dans la gestion et l'accompagnement de leurs équipes.

Seuls 5% des répondants indiquent n'avoir observé aucuns maux.

Budget des établissements

Le budget de fonctionnement de l'établissement pour l'année 2020-2021 a été stable pour 55%, en baisse pour 35% et en hausse pour 10%.

En revanche, **29 établissements ont observé une baisse de leurs recettes pour l'année 2019-2020**. Pour l'année 2020-2021, 33 établissements envisagent une baisse des recettes plus importante que celle de 2019-2020.

Pour 75 % des répondants les heures de vacation ont été maintenues et pour 80 %, les heures contractuelles ont été effectuées. Pour ce qui est du maintien des heures des intervenants, les réponses sont très partagées :

- 45% indiquent avoir maintenu ces heures ;
- 45% indiquent ne pas les avoir maintenues ;
- 10% ne se prononcent pas.

Le budget/la subvention alloué(e) par la collectivité aux établissements pour l'année 2020-2021 est :

- resté(e) stable pour 65 % ;
- en baisse pour 25% ;
- en hausse pour 7,5% ;
- 2,5% ne se prononcent pas.

Plus de la moitié des écoles indique que leur collectivité a participé à 100% au principe de solidarité envers leur établissement et 3 établissements mentionnent que la collectivité est même allée au-delà des attentes avec la mise en place de dispositifs exceptionnels.

5 établissements (12,5%) n'ont pas été soutenus.

Adaptations de la facturation

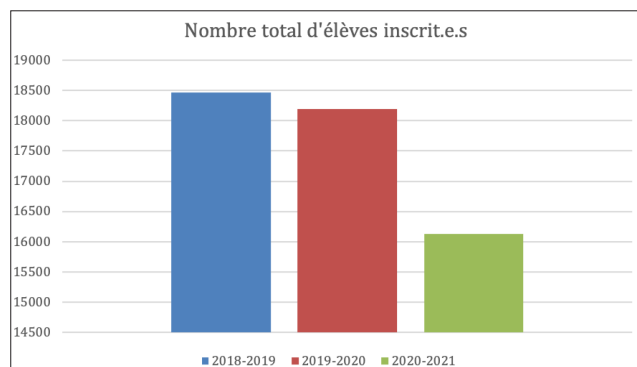
Suite au 1^{er} confinement et à la perturbation des cours, les établissements ont envisagé plusieurs types de dédommagements tels que :

- Remboursements ou facturations suspendues (11 établissements), même lorsqu'une continuité pédagogique a été proposée en distanciel (14 établissements) ;
- Facturation pondérée pour les cours/ateliers en distanciel (12 établissements) ;
- À-valoir sur une inscription à la rentrée suivante (11 établissements) ;
- Aucun remboursement n'a été effectué ni réduction de facturation (10 établissements) ;
- Autres situations (ex. : paiement au nombre de cours effectués, avoir ou remboursement en cas de non réinscription, etc.) (6 établissements).

À noter : Il est difficile d'avoir une vision claire sur la question complexe de la facturation. Les scénarii sont multiples d'autant que certaines écoles ont pu pondérer les tarifs de réinscription pour l'année scolaire 2021-2022.

Inscriptions & réinscriptions

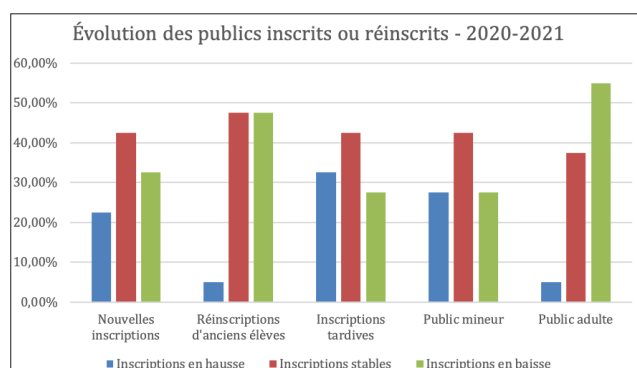
1. 2018-2021 : Évolution des inscriptions



Une baisse des inscriptions est observée quant au nombre total d'inscriptions entre 2020-2021 (16133 élèves) et 2018-2019 (18460). **Cette baisse d'environ 13% représente une perte de 2327 élèves.** Les facteurs entraînant ce fléchissement n'ont pas été questionnés et peuvent être de nature différentes (inscriptions tardives, pause d'un an du fait de la crise encore en cours en septembre 2020, peur de l'inconnu, annulation des journées Portes Ouvertes dans les écoles, etc.).

Pour l'année 2020-2021, 72,5% des établissements ont pu réaliser les inscriptions ou réinscriptions selon leur calendrier habituel. 35% ont mis en place de nouveaux outils pour les enregistrer.

2. 2020-2021 : Évolution des inscriptions



La baisse très sensible des inscriptions et réinscriptions des publics adultes pourrait expliquer tout ou partie de la baisse de 13% observée de manière globale entre 2018 et 2021, les effectifs des élèves mineurs restant à peu près stables.

Seuls 2 établissements sur 40 indiquent avoir renoncé à inclure certaines pratiques artistiques (gravure et infographie) dans leur offre 2020-2021.

Pour l'année 2020-2021, les tarifs d'inscription sont restés stables pour 85% (34 établissements), ont augmenté pour 10% (4 établissements) et ont baissé dans 2 établissements.

Pour l'année 2021-2022, ces tarifs resteraient stables pour 72,5% (29 établissements), augmenteraient pour 15% (6 établissements), baisseraient pour 1 établissement tandis que 4 ne savent pas encore.

Pour l'année 2021-2022, 90% des écoles prévoient le même calendrier d'inscription, l'expérience de l'année précédente leur ayant été profitable. Seules 20% envisagent de mettre en place de nouveaux outils pour leur enregistrement.

Les événements

Malgré la situation, les établissements ont été force de proposition en 2020-2021 en offrant, en parallèle des cours, d'autres activités et événements en distanciel :

45%

> conférences/webinaires

25%

> organisation d'expositions virtuelles

25%

> visite d'expositions virtuelles

20%

> interventions d'artistes

32,5%

> autres événements

Enfin pour 45% des répondants les journées Portes Ouvertes, temps importants pour les écoles pour donner de la visibilité à leurs activités, ont dû être annulées. 30% ont pu les maintenir en présentiel et 15% les ont proposées en distanciel.

Appuis et ressources

1. Besoins et perspectives

Pour tenter de faire face à cette crise, les agents expriment de multiples et nombreux besoins en différents domaines :

- Matériel informatique (75%)
- Formation professionnelle en informatique (57,5%)
- Matériel pédagogique supplémentaire (35%)
- Meilleure communication au sein des équipes (32,5%)
- Réévaluation du temps de travail (30%)

- Formation professionnelle en pédagogie (17,5%)
- Formation professionnelle en management d'équipe (2,5%)

Quant aux établissements, ils expriment des besoins de nature différentes tels que :

- Besoin de mise en réseau avec d'autres structures (57,5%)
- Besoins techniques (52,5%)
- Besoins en communication avec les élèves (45%)
- Besoins d'accompagnement administratif (42,5%)
- Besoins humains (35%)
- Besoins en communication interne (32,5%)
- Besoin d'accompagnement juridique (27,5%)

L'échange avec un interlocuteur spécialisé apparaît comme le premier besoin pour 39 répondants.

Pour 87,5% des répondants la collectivité a représenté pendant cette période, un interlocuteur ressources.

Pour la moitié des répondants les réseaux professionnels tels que l'ANÉAT, l'APPÉA, les réseaux régionaux (Pôle arts visuels des Pays de la Loire, Grand huit, Provence Art Contemporain, Tram) ont également été des interlocuteurs ressources très utiles.

C'est précisément pour faire face à l'avalanche de questions de la part des écoles que l'ANÉAT a créé une Foire Aux Questions sur son site Internet tout en faisant valoir qu'elle ne pouvait se substituer à un service juridique.

Le besoin d'échange via un réseau est vraisemblablement à corrélérer avec la nécessité de maintenir les relations humaines, sociales et professionnelles, mises à mal durant cette longue période.

2. À l'avenir

Plus de la moitié des répondants (55%) indiquent que cette situation inédite de crise a eu des répercussions satisfaisantes sur la mise en place d'outils administratifs, de gestion, de communication à pérenniser une fois la crise dépassée.

Seuls 10% envisagent une possible offre d'enseignement en ligne payante (typologie de l'offre : cours collectifs à moitié prix, cours de dessin technique en ligne, visioconférences).

Conclusion

Cette enquête montre la capacité des établissements de pratiques amateurs, en temps de crise sanitaire, à s'adapter et à être force de proposition face aux multiples changements et scénarii mis en place pour adapter sans cesse une offre pédagogique et répondre au mieux aux besoins et attentes des élèves et équipes. Au vu de la baisse des inscriptions dès l'année 2020-2021, **il apparaît clairement que les cours de pratiques plastiques en distanciel n'ont pas pu être une solution à long terme ni se**

substituer à une pratique d'atelier en présentiel.

Cette crise a également mis en exergue :

- la fragilité des établissements ;
- la difficulté des collectivités à adapter les textes, à gérer les spécificités des écoles et à supporter l'impact financier inhérent à cette crise (pertes de recettes, dépenses supplémentaires, etc.) ;
- l'invisibilité des pratiques amateurs en arts plastiques dans les décrets d'applications des mesures sanitaires ;
- le manque de formation des directeur·rice·s souvent seul point de convergence compensant les inconnus face à l'administration ;
- les conséquences sur un état de fatigue et d'une difficulté à se projeter dans ses missions pour les équipes
- le décrochage des élèves au fil du temps dans une proportion importante (et notamment les adultes), malgré les efforts de la plupart des établissements et de leurs collectivités ;
- l'identification du besoin en matière juridique comme le moins important malgré les difficultés à se saisir de textes de loi.

Pendant cette période, l'appui et le recours à un réseau comme l'ANÉAT a permis à bon nombre d'écoles d'obtenir des réponses facilitant l'application de mesures qui ne s'adressaient pas nommément aux établissements et de pouvoir échanger et interagir malgré les contraintes inhérentes aux confinements.

L'agence amac a collaboré avec l'ANÉAT
pour réaliser cette enquête.
> www.amac-web.com

L'ANÉAT est membre actif du CIPAC
(Fédération des professionnels de l'art contemporain)
et membre associé externe de l'ANdÉA
(Association Nationale des Écoles supérieures d'Art).

L'ANÉAT est également en lien avec le CNFPT
(Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
et l'APPÉA (Association nationale des Prépas Publiques
aux Écoles supérieures d'Art).



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ANÉAT est soutenue
par le ministère de la Culture.

ANÉAT

Écoles municipales artistiques
71 rue Camille Groult
94 400 Vitry-sur-Seine

www.aneat.fr — contact@aneat.fr